



ARAC

ASSOCIATION RÉPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE,
DES COMBATTANTS POUR L'AMITIÉ, LA SOLIDARITÉ, LA MÉMOIRE, L'ANTIFASCISME ET LA PAIX

Déclaration

L'ARAC : un Ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre est indispensable...

Le tout dernier décret paru au Journal Officiel N° 2017-1073 du 24 mai 2017, relatif aux attributions du ministre des armées, nous interroge sur l'intention gouvernementale relative à la nomination ou non d'un interlocuteur de rang ministériel concernant les Anciens Combattants – dont les OPEX – les victimes de guerre, mais également les questions de la mémoire si indispensable aujourd'hui.

Les deux millions de ressortissants de l'ONAC auxquels s'ajoutent les victimes des attentats souvent frappés de psychotraumatismes particulièrement lourds, nécessitent absolument un interlocuteur gouvernemental qualifié, disposant de moyens réels surtout en matière de suivi des soins et de rééducation.

Dans le contexte actuel, qui risque de durer encore quelque temps, le rôle des Associations est particulièrement utile, et celles-ci mériteraient un nouvel apport pour leur permettre la reprise de leurs activités sociales et de solidarité.

Dans cet esprit, il convient de souligner le rôle irremplaçable pour les A.C.V.G. du maintien des ERP et des Maisons de retraite de l'ONAC dans le service public.

L'ARAC confirme sa demande d'abrogation du décret relatif à leur suppression.

L'ARAC soucieuse des attentes légitimes des ressortissants de l'ONAC estime indispensable la nomination d'un véritable ministère comme nous l'avons déjà affirmé dans le courrier adressé au candidat Emmanuel Macron, et cela à l'orée d'un débat budgétaire 2018, portant notamment sur l'actualisation cruciale du point d'indice de la Retraite du Combattant et la mise à jour et la pérennité de la rente mutualiste.

Villejuif, le 1/06/2017
Le Secrétariat National de l'ARAC